

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Septembre 2017

Vendredi 29 septembre, le conseil municipal s'est réuni autour de son maire Patrick Bourrassaut.

### **Avis favorable pour le Parc éolien sous conditions**

Le conseil municipal devait donner son avis consultatif sur le projet de 4 éoliennes de 170 m de haut, situées à proximité du GR7 tout en rappelant que la décision revenait à M. le Préfet.

En introduction, M. le Maire faisait part de son amertume sur deux points : la méthode employée par EDF Energies Nouvelles qui a manqué de limpidité dans son positionnement et les retombées fiscales insuffisantes au regard du partage paritaire un temps envisagé avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, ce qui ne sera finalement pas le cas.

Patrick Bourrassaut a néanmoins affirmé que « la commune a su peser sur le projet, être présente dans l'information. Nous avons joué notre rôle pour faire évoluer le projet (passé de 5 à 4 éoliennes plus concentrées) ».

Côté retombées financières, la taxe foncière représentera 5000 € par an chiffre qui peut paraître faible mais qui est aussi la conséquence des taux de fiscalité communaux très bas. Environ 7000 € supplémentaires seront versées annuellement pour l'utilisation du chemin rural et les servitudes créées. L'entrée au capital de la société pourrait amener environ 5000 € complémentaires chaque année. Enfin, une enveloppe de 45 000 € pour une salle hors sac sur le secteur des anciens tennis est également intégrée.

Le Maire a procédé à l'historique du projet dont la première évocation en conseil municipal date du 28 octobre 2011 avec l'accord de principe pour le mât de mesure.

Il a rappelé également le succès de l'opération de financement participatif auquel plusieurs Valsonnais ont participé. Cela avait également valu à Valsonne les honneurs de France 3 ce qui n'arrive pas si souvent.

Patrick Bourrassaut a fait le point sur l'état d'avancement de l'enquête publique qui a démarré le 11 septembre et se termine le 10 octobre. Vendredi dernier, 8 avis étaient consignés sur le registre 2 contre et 6 pour. Sur Internet, elle avait recueillie 28 contributions dont seulement 8 négatives.

Parmi les 15 autres communes situées dans un périmètre de 6 km autour et qui doivent donner leur avis, le Maire a indiqué que Les Sauvages, Ronno, et Amplepuis ont émis un avis favorable et Saint-Appolinaire un avis défavorable.

Enfin, à la suite de ce résumé, Patrick Bourrassaut a fait part de son sentiment « le Préfet donnera un avis favorable car il n'y a pas d'argument décisif à opposer au projet. » et de sa position « je voterai pour avec amertume mais parce que cela me semble le sens de l'intérêt général, le sens de l'histoire... » Il devait ajouter « je comprends parfaitement que d'autres parmi vous puissent pour les mêmes raisons voter contre. ».

A l'issue des débats et du vote effectué à bulletin secret, 10 conseillers sont pour et 5 contre. L'avis est favorable assorti de 4 conditions : un aménagement qualitatif pour la salle hors sac sur le secteur

des anciens tennis (parking visiteurs, toilettes, cheminement, réseaux, aire de camping cars...), une revalorisation de l'indemnité de la servitude sur le chemin rural, une garantie sur la qualité et la réactivité de l'entretien des sites et des chemins et la constitution d'une commission de suivi associant les élus et les riverains.

En conclusion, le Maire a précisé que « cet avis favorable ne veut pas dire que nous sommes d'accord sur tout » et rappelé au conseil qu' « il convient de continuer d'être vigilant et exigeant ».

### **Entrée de la commune au capital de la société Parc éolien du Beaujolais vert**

Deuxième point de l'ordre du jour, le conseil municipal a donné un accord de principe pour l'entrée au capital de la société Parc éolien du Beaujolais vert comme l'ont fait la COR et la Société de financement régional OSER. Au-delà de la rentabilité espérée, cette entrée en capital permettra d'avoir également accès à tous les documents financiers.

### **Changement du mode de collecte des déchets**

Jean-Yves Rosset, premier adjoint, présentait le nouveau mode de collecte décidé unilatéralement par la COR et qui se mettra en place en juin 2018. Il n'y aura plus de sac noir ni de sac jaune. La collecte en porte-à-porte s'arrêtera et des points de regroupement seront aménagés dans la commune. La COR a proposé une vingtaine d'emplacements mais peu ont été validés par la municipalité. Une commission travaux spécifique fera de nouvelles propositions.

### **Inauguration du bâtiment SEMCODA**

La SEMCODA a signé un bail emphytéotique avec la commune pour la construction et la gestion des 10 logements de la résidence Colette TERRIER au centre du village : 5 T2 et 5 T3. Ceux-ci sont accessibles aux personnes à mobilité réduite mais également à tout type d'habitant. De nombreuses visites ont été réalisées. Trois sont d'ores et déjà réservés. L'inauguration de la résidence aura lieu le samedi 4 novembre à 11 heures.

Actionnaire de la SEMCODA en contrepartie de l'opération, la commune de Valsonne a perçu des dividendes pour 2016 s'élevant à 560 €.

### **Convention avec la SPA**

Le conseil municipal a validé le renouvellement de la convention avec la SPA pour la gestion des chiens errants. L'option relative à la régulation des chats sauvages a également été souscrite.

### **Maison des associations**

Monsieur le Maire n'a pas caché sa satisfaction de voir la commune retenue dans la sélection des projets de bibliothèques aidées par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Grâce au travail conséquent réalisé avec les bénévoles de la bibliothèque pour monter le dossier, la commune bénéficiera d'une aide supplémentaire de 70 000 € s'ajoutant aux 300 000 € déjà obtenus.

## **Rentrée scolaire**

Michèle Collin, maire adjointe en charge des affaires scolaires a fait le point sur la rentrée scolaire avec l'ouverture de la septième classe. Elle a remercié les employés municipaux pour leur réactivité cet été qui a permis de créer cette classe. La cantine a également été entièrement rénovée.

Prochain conseil municipal : vendredi 17 novembre à 20h30